



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignants

Question écrite n° 11696

Texte de la question

M Albert Facon M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les inquiétudes ressenties par certains enseignants de sa circonscription après l'annonce des mesures de revalorisation de la fonction enseignante. Il lui demande en conséquence, les mesures qu'il entend prendre pour lever ces inquiétudes.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a entrepris une démarche ambitieuse en inscrivant la revalorisation de la fonction enseignante dans une politique cohérente de rénovation du système éducatif. Cette démarche a maintenant abouti à des résultats qui constituent un changement très important par rapport à la situation antérieure, en assurant à la fois aux personnels enseignants une revalorisation immédiate et durable. L'effort financier atteindra près de 18 milliards sur les dix ans à venir et en offrant à tous de nouvelles perspectives de carrière. En avril 1989, un dossier très complet d'information sur « la revalorisation des rémunérations des personnels enseignant en collège, en lycée et lycée professionnel » a été diffusé à tous les enseignants par la direction de l'information et de la communication du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Chaque parlementaire a par ailleurs été destinataire de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Facon Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11696

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1628